

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 55 (1998)

Heft: 11

Rubrik: Échos de l'EFSM

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cours de base d'entraîneurs AOS 1999 (CBE)



Le «Cours de base d'entraîneurs AOS» (CBE) est destiné à la formation et au perfectionnement des entraîneurs* qualifiés, engagés au service du sport de compétition des fédérations affiliées à l'Association olympique suisse (AOS).

Objectifs:

Le CBE a pour but d'améliorer les connaissances élémentaires théoriques et pratiques liées à l'activité d'entraîneur d'une part et, d'autre part, de transmettre le savoir de base exigé par une éventuelle candidature au «Cours d'entraîneurs I AOS» (CDE I).

Dates des modules:

Cours d'introduction:	6 février 1999
Module 1:	du 25 au 27 mars 1999
Module 2:	du 7 au 9 mai 1999
Module 3:	du 17 au 19 juin 1999
Module 4:	du 2 au 4 septembre 1999
Module 5:	du 2 au 4 décembre 1999

Sous réserve de modifications!

Thèmes des modules:

Comportement moteur, énergie I (force), énergie II (endurance), coaching, jeunes talents.

Langue:

Français

Conditions d'admission:

- Etre en possession de la reconnaissance de moniteur 3 J+S ou posséder la qualification d'entraîneur la plus élevée dans une fédération (ou d'une licence d'entraîneur étrangère de niveau équivalent).
- Avoir de l'expérience et une activité d'entraîneur dans le sport de compétition.
- Etre en possession d'une attestation de sa fédération confirmant la conformité aux conditions d'admission.

Direction des cours francophones AOS:

Jean-Pierre Egger, Formation des entraîneurs AOS, EFSM, 2532 Macolin.

Durée:

Introduction (1 jour), modules (3 jours chacun).

Lieu:

EFSM ou à l'extérieur.

Frais de cours:

Fr. 170.– par module.

Renseignements et inscription:

Formation et perfectionnement des entraîneurs AOS, EFSM, 2532 Macolin.

Tél. 032 / 327 64 35 ou 032 / 327 63 83, fax 032 / 327 64 95.

Délai d'inscription:

15 janvier 1999.

Remarque:

Le prochain «Cours d'entraîneurs I AOS» aura lieu en 2000/2001. ■

* Les désignations masculines englobent également la forme féminine.

Perfectionnement AOS 1999



Séminaire 1/99

Thème:

Entraînement des jeunes talents

Date / Lieu:

Jeudi / Vendredi, les 29 et 30 avril 1999, EFSM, Macolin

Participant(e)s:

Entraîneurs AOS



L'équipe de la formation des entraîneurs AOS. De g. à dr.: Catherine Voirol, Jean-Pierre Egger, Fatima Gellert, Franz Fischer, Heinz Müller et Christina Engel.

*

Séminaire 2/99

Thème:

Planification et périodisation de l'entraînement et de la compétition

Date / Lieu:

Mercredi / Jeudi, les 8 et 9 septembre 1999, EFSM, Macolin

Participant(e)s:

Entraîneurs AOS

*

Renseignements et inscription:

Formation et perfectionnement des entraîneurs AOS, EFSM, 2532 Macolin.

Tél. 032 / 327 64 35 ou 032 / 327 63 83, fax 032 / 327 64 95.

Remarque:

Les détails concernant les cours vous seront communiqués ultérieurement. ■

Cours d'entraîneurs II AOS 1999/2000 (CDE II)



L'Association olympique suisse (AOS) organise tous les quatre ans, en étroite collaboration avec l'Ecole fédérale de sport de Macolin (EFSM), un cours d'entraîneurs II AOS (CDE II). Celui-ci a pour objectif de former des entraîneurs-chefs*, des directeurs techniques et des chefs du secteur compétition des fédérations affiliées à l'AOS.

Dates des modules:

Informations dans le cadre des journées d'automne:	6 novembre 1998
Introduction:	26 février 1999
Module 1:	du 15 au 17 avril 1999
Module 2:	du 24 au 26 juin 1999
Module 3:	du 16 au 18 septembre 1999
Module 4:	du 28 au 30 octobre 1999
Module 5:	du 20 au 22 janvier 2000
Module 6:	du 30 mars au 1 ^{er} avril 2000
Modules 7-9:	de mai 1999 à septembre 2000
Module 10:	du 31 août au 2 septembre 2000
Examens:	du 16 au 17 novembre 2000

Sous réserve de modifications!

Thèmes des modules:

- Coaching
- Management I
- Management II
- Planification et évaluation d'un entraînement et d'une compétition
- Détection et suivi de jeunes talents / Planification d'une carrière
- Personnalité et éthique de l'entraîneur dans le sport de haut niveau
- 3 modules de formation ou de perfectionnement individuel dans les domaines psychique, physique ou social en collaboration avec une haute école spécialisée ou un institut sportif national ou international
- Module d'évaluation de la formation ou du perfectionnement individuel

Public cible:

Les entraîneurs nationaux qualifiés prévus, par leurs fédérations respectives, pour remplir la fonction d'entraîneur-chef, de directeur technique ou de responsable du sport d'élite.

Conditions d'admission:

- Avoir obtenu le diplôme d'entraîneur I AOS.
- Avoir obtenu le nombre de points nécessaires conformément au règlement d'examens (moyenne des notes: 5 au minimum).
- Etre recommandé par sa fédération sportive et disposer, de sa part, d'une attestation certifiant que le candidat œuvre, ou pourra œuvrer, à ce titre pour elle.
- Avoir une connaissance suffisante du français et de l'allemand.
- Avoir exercé pendant 2 ans au moins une activité d'entraîneur I AOS.

Direction du cours:

Jean-Pierre Egger, Formation des entraîneurs AOS, EFSM, 2532 Macolin.

Contenu:

Le CDE II AOS 1999/2000 comprend 10 modules (d'une durée de 3 jours chacun en règle générale), une formation parallèle dans la branche sportive et des examens finaux pour l'obtention du diplôme.

Formation dans la branche sportive:

Elle comprend un travail de diplôme et un stage pratique dans la branche sportive (environ 1 semaine).

Langues d'enseignement:

Français et allemand.

Durée:

Modules de 3 jours chacun.

Lieu:

EFSM ou à l'extérieur.

Frais de cours:

Fr. 2200.-.

Renseignements et inscription:

Formation et perfectionnement des entraîneurs AOS, EFSM, 2532 Macolin.

Tél. 032 / 327 6383, fax 032 / 327 6495.

Délai d'inscription:

15 janvier 1999. ■

* Les désignations masculines englobent également la forme féminine.

Des voix pour Sion 2006

La question de l'environnement

Les problèmes liés à l'environnement sont devenus un point très important de l'organisation des Jeux olympiques également. En effet, le CIO, qui les prend très au sérieux, a défini toute une série de critères à satisfaire par les candidats à l'organisation des Jeux.

Le comité d'organisation de Sion 2006 a développé dans son concept un programme d'action environnementale, qui est formulé notamment dans le message du Conseil fédéral concernant les subventions et les prestations de la Confédération pour les Jeux olympiques d'hiver de 2006.

Le concept comprend tout un paquet de mesures. Ainsi, il prévoit: la création d'un véritable système de management environnemental; des démonstrations de nouvelles technologies utiles à la sauvegarde de l'environnement; l'adoption d'un plan de transport privilégiant les transports en commun; la sensibilisation de la population et des visiteurs à la protection du milieu naturel; l'application de toute mesure permettant d'éviter les atteintes à l'environnement, de les réduire ou de les compenser.

Par ailleurs, la majeure partie du chapitre abordant l'appréciation des conséquences des Jeux olympiques est consacrée à la question de la protection de l'environnement (protection de la nature et des paysages, conservation des forêts, transports, remise en état des sites après les Jeux). Les matériaux de construction, l'élimination des déchets et des eaux usées, les questions d'énergie sont des points également pris en considération.

En outre, le Conseil fédéral souhaite la création d'un groupe d'accompagnement environnemental.

Comme on peut bien s'en rendre compte, il existe une volonté réelle d'aborder le problème de manière globale. Ce n'est qu'à ce prix seulement qu'il sera possible d'organiser des Jeux olympiques en Valais sans que l'environnement en pâtitse. (AI/PP) ■



sion 2006
switzerland candidate

